

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU  
DOMAINE PUBLIC DIVERS :**

Rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite .....

Dossier n° DZ .....

Le délai d'instruction est de 2 mois à compter de la réception de la demande. En l'absence de réponse dans ce délai, la demande est réputée refusée.

\* Un dossier complet = une étude immédiate et une validation rapide.

**PIECES A FOURNIR :** 4 EXEMPLAIRES - 5 si voie Départementale - 6 si situé  
Constituer des dossiers distincts en ZAC - 7 si Port de Gennevilliers

- Un **plan de localisation** du site,
- Un **plan de masse** au 1/200<sup>ème</sup> existant et projeté, ou photos, avec les dimensions, l'orientation du plan et le nom des rues, comportant :
  - l'orientation du plan avec le nom des rues,
  - Un croquis côté du site concerné : terrain, trottoir...
  - Selon le cas, les plantations existantes à maintenir, à supprimer (représentées différemment),
  - La localisation schématique des équipements publics existants, desservant le terrain ou tous dispositifs publics qui se trouveraient dans l'emprise de la rampe : candélabre, bordures béton, plaque d'égout, abris bus, chambre de télécommunication, passage piétons, panneaux publicitaires...etc,
- Le **récépissé de dépôt** de la demande d'Ad'AP, du Permis de Construire ou de Déclaration Préalable des travaux,
- L'autorisation de l'**AMENAGEUR** si le chantier est situé en ZAC,
- L'autorisation du propriétaire ou du syndic si vous n'êtes pas propriétaire,

**Dans tous les cas** fournir par une note technique toutes précisions utiles, à la compréhension du projet.

IL EST NECESSAIRE DE PRENDRE CONTACT AVEC LES SERVICES TECHNIQUES A LA DIRECTION DES INFRASTRUCTURES AU 12<sup>ème</sup> ETAGE DE LA MAIRIE POUR DES TRAVAUX SUR LA VOIRIE (01 40 85 63 15).

L'obtention de cette autorisation ne dispense pas de l'obtention d'autres autorisations qui seraient éventuellement nécessaires au titre du code de l'urbanisme, ex : déclaration préalable (de travaux) pour une modification de façade...auprès du Service Urbanisme Réglementaire, 01 40 85 63 27, ou un arrêté d'interdiction de stationner ou circuler... auprès des Services Techniques, 12<sup>ème</sup> étage. 01.40.85.63.15

**DEMANDEUR : RAISON SOCIALE :** .....

**ADRESSE DU SITE :** ..... **Références cadastrales :** .....

**ADRESSE DE LA RAMPE :** .....

**RESPONSABLE : NOM :** ..... **PRENOM :** .....

**ADRESSE PERSONNELLE DU DEMANDEUR :** .....

.....Particuliers **N° Appart obligatoire :** .....

**Tél obligatoire** professionnel : ..... portable : ..... personnel : .....

**Email :** ..... **N° DE SIRET :** .....

**Dimensions de la rampe** : Longueur ..... m x Largeur ..... m = Surface ..... m<sup>2</sup>

Largeur du trottoir / dimension de l'espace : ..... m

Largeur du passage restant pour les piétons, libre de tout obstacle : ..... m

Le bâtiment est : à l'alignement  en recul  distance ..... m

**DATE PREVUE DES TRAVAUX** : ..... **DUREE PREVUE** : .....

**Descriptif technique** : .....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Fait à Gennevilliers, le**  
Cachet et / ou signature du demandeur